

Comparatif

Vignettes écologiques

FRANCE / ALLEMAGNE

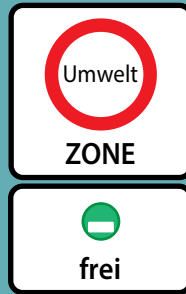


Centre Européen de la Consommation
Zentrum für Europäischen Verbraucherschutz e.V.



Umweltplakette

Vignette obligatoire dans les 56 Umweltzonen, dont près de la moitié dans le Bade-Wurtemberg.



Date de mise en place
1er janvier 2008

Selon la date de la première immatriculation
Selon son indice de pollution et son carburant

Trois **Umweltplaketten** correspondants aux « Euro-normes »



véhicule au gaz naturel, à l'hydrogène, électriques et hybrides, essence immatriculé après 1993 et diesel après 2006



véhicule diesel immatriculé entre 2001 et 2005



véhicule diesel immatriculé entre 1997 et 2000

En vigueur en permanence

Dans toutes les Umweltzonen (zones environnementales) d'Allemagne – sans tenir compte des pics de pollution. Un véhicule non équipé de la vignette verte ne peut ni y circuler ni y stationner.



Vignette Crit'Air

La vignette Crit'Air est obligatoire pour circuler et stationner dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m) en France. En cas de pic de pollution, les préfetures peuvent imposer un périmètre de circulation différenciée basé sur les certificats qualité de l'air (Vignette Crit'Air).



Date d'entrée en vigueur effective
À Strasbourg : 1er novembre 2017

Selon la date de la 1ère immatriculation du véhicule
Selon son indice de pollution et son type de carburant

6 classifications :



Crit'Air 0



Crit'Air 1



Crit'Air 2



Crit'Air 3



Crit'Air 4



Crit'Air 5

En vigueur dans les ZFE-m et lors des pics de pollution

Vignette Crit'Air obligatoire pour circuler dans les zones à faibles émissions mobilité (ZFE-m). Dans les villes et agglomérations n'en faisant pas partie, interdiction à la circulation des véhicules les plus polluants lors des pics de pollution. Mise en place de la circulation alternée ou différenciée communiquée au plus tard la veille avant 19h. Une réduction de la vitesse de 20 km/h peut aussi être imposée.



56 Umweltzonen

La vignette verte (EURO 4, 5 et 6) est obligatoire pour pénétrer dans 55 Umweltzonen. La vignette jaune (EURO 3) suffit pour circuler dans la zone de Neu-Ulm. [Zones environnementales et restrictions de circulation en Allemagne](#)

Coût

Une vignette coûte entre 5 et 12€. Il est possible de l'acheter dans un centre de contrôle technique, un centre d'immatriculation agréé, en mairie et sur des sites internet en [langue française](#).

Conduite sans vignette : quel risque ?

Circuler dans une Umweltzonen du Bade-Wurtemberg sans vignette est sanctionné d'une contravention de 80€. Mais le montant de l'amende peut atteindre 100€.

Des exceptions

Exception pour les 2 roues, les machines agricoles et forestières, les véhicules de collection et ceux affichant le macaron
« [Parkausweis für Behinderte](#) » pour les personnes en situation de handicap.

Durée de validité illimitée sur l'ensemble du territoire allemand

La vignette est valable dans toutes les Umweltzonen d'Allemagne. Mais il faut la renouveler en cas de déménagement ou de changement de plaque d'immatriculation.



13 ZFE-m en 2022, une quarantaine d'ici 2025

Plus d'une dizaine de villes et d'agglomérations ont créé une zone à faibles émissions mobilité (ZFE-m) comme Paris, Reims, Aix-Marseille mais les règles diffèrent d'une zone à l'autre. À Strasbourg, les véhicules les plus polluants seront interdits dans l'Eurométropole 24h sur 24 et 7 jours sur 7, dès janvier 2023. Toutes les métropoles de plus de 150 000 habitants devront avoir mis en place une ZFE-m d'ici 2025.

Coût

Achat d'une vignette Crit'Air sur le site du Ministère de la Transition écologique en français, allemand et anglais.
3,70 € frais de port compris pour un envoi en France métropolitaine.
4,51€ comprenant le prix de la vignette et l'affranchissement pour un véhicule immatriculé à l'étranger.

Amende pour conduite sans vignette

Circuler avec un véhicule sans vignette, ou non autorisé, dans une ZFE-m ou lors d'un pic de pollution est sanctionné d'une amende forfaitaire.

- 68€ pour les véhicules particuliers et les camionnettes.
- 135€ pour les bus et les poids lourds.

Cette infraction peut entraîner l'immobilisation du véhicule et la mise en fourrière.

Les exceptions

Les véhicules de personnes en situation de handicap
Les véhicules d'urgence (SAMU et police)
Les véhicules de collection
Les engins agricoles et de chantier

Durée de validité illimitée sur l'ensemble du territoire français

Le certificat qualité d'air (Crit'Air) est valable partout en France et aussi longtemps qu'il reste lisible.



Valable uniquement en Allemagne et obligatoire pour tous

La vignette verte allemande n'est pas reconnue à l'étranger.

Tous les véhicules immatriculés à l'étranger doivent être pourvus d'une

Umweltplakette lorsqu'ils circulent ou sont stationnés dans une Umweltzone.

Exception : à Karlsruhe, Fribourg-en-Brigau et Pfinztal avec une vignette française.

Norme anti-pollution	Groupe de polluants	Première mise en circulation VP	Vignette
Moteur Diesel			
Euro 1 ou plus ancienne	1	Avant le <u>01/01/1997</u>	Aucune
Euro 2/ Euro 1 + <u>filtre</u>	2	Du 01/01/1997 au 31/12/2000	
Euro 3/ Euro 2 + <u>filtre</u>	3	Du 01/01/2001 au 31/12/2005	
Euro 4/ Euro 3 + <u>filtre</u>	4	Du 01/01/2006	
Moteur à essence/moteur à explosion			
Avant Euro 1	1	Avant le 01/01/1993	Aucune
Euro 1 et supérieure	4	Du 01/01/1993	



Pas de reconnaissance des vignettes étrangères

Les vignettes étrangères ne sont pas reconnues sur le sol français. Les véhicules immatriculés en Allemagne doivent donc acheter la pastille Crit'Air pour circuler dans les ZFE-m ou lors des pics de pollution. La vignette Crit'Air n'est pas non plus acceptée à l'étranger à l'exception des villes allemandes de Karlsruhe, Fribourg-en-Brigau et Pfinztal.

**LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE...
CROISSANCE VERTÉ**

Les différentes catégories du certificat sur la qualité de l'air

Voiture particulière :
Norme Euro (inscrite sur carte grise) ou date de 1^{re} immatriculation

Essence et autres Diesel

- Tous les véhicules 100% électriques et hydrogènes
- Tous les véhicules gaz et les véhicules hybrides rechargeables
- Euro 5 et 6 À partir du 1^{er} janvier 2011
- Euro 4 Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
- Euro 5 et 6 À partir du 1^{er} janvier 2011
- Euro 2 et 3 Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2005 inclus
- Euro 4 Entre le 1^{er} janvier 2006 et le 31 décembre 2010 inclus
- Euro 3 Entre le 1^{er} janvier 2001 et le 31 décembre 2005 inclus
- Euro 2 Entre le 1^{er} janvier 1997 et le 31 décembre 2000 inclus

Pour obtenir son certificat qualité de l'air
www.certificat-air.gouv.fr